

Mode d'emploi de la Validation des Etudes Supérieures (VES)

A. Considérations générales

Les élèves des CPGE inscrit(e)s en 3^{ème} année de Licence en cumulatif à l'Université Paris Nanterre bénéficient de la procédure de Validation des Etudes Supérieures (VES) leur permettant d'obtenir tout ou partie du diplôme de Licence.

Attention : Le diplôme de Licence ne donne pas accès de plein droit au Master. Il convient donc de candidater en Master 1^{ère} année sur la plateforme nationale **Mon Master** (<https://monmaster.gouv.fr/>) **entre le 26 février et le 24 mars 2024** si vous souhaitez rejoindre les formations de l'Université Paris Nanterre. Le calendrier des candidatures est à consulter sur le site web de l'UFR SITEC (<https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/>), rubrique « CANDIDATURES, INSCRIPTIONS, RÉINSCRIPTIONS ET RENTRÉE À L'UFR SITEC ».

La VES est une procédure particulière à l'Université Paris Nanterre, qui implique de se conformer à deux exigences :

- **la rédaction d'un mémoire** qui fasse apparaître, entre autres, la cohérence entre le parcours en CPGE et le diplôme de Licence demandé (mise en relation des connaissances et des compétences acquises lors de vos trois années de CPGE et des connaissances et des compétences visées par le diplôme auquel vous êtes inscrit(e)) **ainsi que le dépôt de ce rapport** dans les délais requis, auprès de l'UFR SITEC de Ville-d'Avray pour les CPGE de la filière Scientifique,
- **la soutenance dudit mémoire**, qui a un caractère obligatoire.

Les seuls motifs valables de non-présentation à la soutenance sont les suivants :

- convocation à un oral de concours passé dans le cadre de la CPGE (produire un justificatif auprès de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) concernée),
- raison médicale (produire un certificat médical auprès de l'UFR).

1. Procédure pour solliciter le report de la soutenance

Un planning des soutenances vous sera proposé en ligne pour le choix de créneau. Si aucun des créneaux ne devait vous convenir, vous devrez rédiger un mail à l'adresse l3ves-sitec@liste.parisnanterre.fr ayant pour objet « **Demande de date de soutenance de rapport VES** ». Ce mail devra préciser vos nom, prénom, numéro étudiant, l'intitulé complet de la licence concernée, le motif de votre demande et inclure le justificatif correspondant.

B. Le mémoire et la soutenance

Votre **rapport** (mémoire) doit être composé de 4 parties :

- Les deux premières parties sont rédigées par vos soins (5 à 10 pages).
- Les troisième et quatrième parties sont des annexes (documents à fournir).

1. Description et analyse du parcours de formation :

Dans ce compte rendu documenté de vos années de CPGE, vous pouvez avoir une approche synthétique sur chaque année de CPGE, en mettant en valeur les matières qui vous ont particulièrement intéressé(e) et/ou qui vous ont posé des difficultés. Vous pouvez évoquer les raisons qui vous ont fait choisir votre option de spécialité en CPGE, un concours plutôt qu'un autre, et surtout les raisons pour lesquelles vous avez cubé, ainsi que les progrès réalisés entre la deuxième et la troisième année.

2. Les centres d'intérêt et compétences dans les disciplines ou sous-disciplines de la formation demandée :

Cette partie implique que vous vous renseigniez sur les programmes d'enseignement du diplôme que vous demandez. Vous pouvez consulter et/ou télécharger les [livrets pédagogiques sur le site web de l'UFR SITEC](#). Il convient de faire des liens entre le contenu des trois années de la Licence que vous demandez et les programmes étudiés en CPGE (points de convergence et de divergence le cas échéant).

Il est nécessaire de terminer votre mémoire (avant les annexes) en indiquant le parcours d'études ou le projet professionnel que vous envisagez, et en donnant les raisons de votre choix.

3. Annexe 1 : le "descriptif des programmes des formations suivies certifiées par l'établissement"

Il concerne les 3 années de CPGE et comprend le descriptif de l'année (œuvres étudiées, exercices effectués, etc.) pour chaque matière ; ce document est ensuite certifié par le ou les établissement(s) que vous avez fréquenté(s).

4. Annexe 2 : relevé de notes des 3 années de CPGE

Faites figurer dans le dossier les relevés de notes que vous avez en votre possession (pour les 3 années) et apportez le dernier le jour de la soutenance.

Vous pouvez également joindre vos résultats aux concours ou les apporter le jour de la soutenance.

5. La soutenance et les attendus du jury

L'oral devant le jury dure en général entre 15 et 30 minutes : il s'agit pour vous de dresser un bilan de ces trois années en CPGE, des difficultés rencontrées, des progrès réalisés entre la deuxième et la troisième année et d'évoquer vos projets d'études ou professionnels à court ou moyen terme.

C. Conditions d'obtention et de délivrance de la licence

1. Une Licence ne pourra en aucun cas être validée :

- si vous n'avez pas transmis votre rapport **complet** avant la date limite à l'UFR SITEC par mail à l'adresse l3ves-sitec@liste.parisnanterre.fr, le **vendredi 15 juin 2024 à 17h au plus tard** ;
- si vous ne vous présentez pas à la soutenance sans motif valable (cf point A).

Les convocations seront envoyées après réception des rapports et confirmeront la date et l'heure que vous aurez retenues sur le planning de soutenances en ligne constitué par l'UFR SITEC.

2. Délivrance du diplôme

- **Les élèves qui auront validé la totalité de leur licence** pourront, après réception de la décision en juillet 2024, demander leur diplôme auprès du Service de Scolarité Générale du site de Ville-d'Avray en suivant la procédure suivante :

Téléchargez, imprimez, remplissez le formulaire présent sur le site de l'UFR SITEC en page dédiée à la Licence SPI (<https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/licence-sciences-pour-ingenieur>), puis envoyez-le avec les pièces demandées par voie postale à l'adresse :

Pôle Scientifique et Technologique
IUT/UFR SITEC
Scolarité Générale - Service des diplômes
50, rue de Sèvres – 92410 Ville-d'Avray

Les diplômes seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception.

D. Modalités de réinscription à l'Université Paris Nanterre en 2024-2025

Elles seront jointes à la décision qui vous sera envoyée en juillet 2024.

Pour vous inscrire en Master 1^{ère} année, nous vous rappelons que vous devrez être en possession d'une autorisation d'inscription obtenue après votre candidature sur Mon Master (voir point A).